

**52010 - Construction, restructuration
et gros entretien des collèges publics**

**Proposition d'indemnité forfaitaire et d'un projet de
protocole transactionnel à conclure avec la société II
VINCI, concernant le marché bâtiments modulaires
dans le cadre de l'opération de restructuration et
d'extension du collège Romain Rolland à ERSTEIN**

Rapport n° CP/2018/371

Service gestionnaire :

J4-Immobilier

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une indemnité forfaitaire et d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel à conclure avec la société II VINCI concernant l'exécution du marché afférant au lot 03 bâtiments modulaires dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension du collège Romain Rolland à Erstein.

Dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension du collège Romain Rolland à Erstein, le Département du Bas-Rhin a conclu le 13 octobre 2014, avec la société II VINCI, le marché public n° 004184 portant sur les prestations du lot 03 bâtiments modulaires notifié. Le montant initial du marché s'élevait à 184 867 € HT, soit 221 840,40 € TTC.

Le projet de protocole a pour objet le règlement des travaux supplémentaires qui n'ont pas été pris en compte par voie d'avenant et pour lesquels des divergences opposent la société et le Département.

La société II VINCI sollicite la prise en charge par le Département de prestations, non incluses dans le marché, pour une somme de 51 293,50 € HT, incluant :

- Une durée de location supplémentaire : 10 640 € HT ;
- Le démontage de travaux réalisés dans ces modulaires par d'autres corps d'état afin de permettre la remise en état des bâtiments : 22 180,50 € HT ;
- Le rachat par le Département de 24 modules mis en place par la société II VINCI sur le chantier du collège d'Erstein permet de répondre aux besoins du Département pour l'opération d'extension et de restructuration concernant le collège de Brumath. La prestation inclue la mise en place des modules sur le site pour un montant de 18 473 € HT.

Faisant suite à plusieurs phases de négociations entre la société II VINCI et le Département, certaines prétentions ont été revues à la baisse :

- Location supplémentaire : 8 360 € HT ;
- Démontage des travaux réalisés tout corps d'état : 19 790 € HT.

Afin de solder le marché et tenir compte des prestations réellement exécutées, il est proposé à la Commission Permanente que le Département prenne à sa charge la somme de 46 623 € HT, soit 55 947,60 € TTC.

Cette dépense est inscrite au budget 2018 sur l'opération de restructuration et d'extension du collège Romain Rolland à Erstein.

Autorisation de Programme	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits paiement 2020
18 500 000 €	895 343,60 €	900 000 €	200 000 €

AP COLLEGE 001	2012/4		
Montant déjà dépensé (CP 2018 et avant)		15 750 457,83 €	
Montant disponible		2 749 542,17 €	
Montant prévisionnel de l'opération		18 500 000 €	

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel joint au présent rapport, à conclure avec la société II VINCI, et à autoriser son Président à le signer.

La commission territoriale sud réunie le 25 octobre 2018 a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- de la prise en charge par le Département du Bas-Rhin d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 55 947,60 € TTC au bénéfice de la société II VINCI ;

- d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel, joint à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la société II VINCI, et autorise son président à signer le protocole.

Strasbourg, le 02/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY